

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 4 JUIN 2014**

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30.

Il propose Mme Emmanuelle Vigneron comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte la proposition de M. le Maire à l'unanimité des suffrages.

Mme Emmanuelle Vigneron procède à l'appel :

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, MM PINETON DE CHAMBRUN, GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, MERLET, VIGNERON, MM ALLOUCHE, CONTE, Mmes GAUZY-CHABLE, PLAYS, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS : Mme MICHEL en faveur de M. BRAEMER
Mme MACHERY en faveur de M. BOUSQUEL
M. LOPEZ en faveur de Mme VIGNERON
Mme LABORDE en faveur de Mme PLAYS
M. JULIEN en faveur de M. ALLOUCHE

Conformément à la circulaire ministérielle du 11 janvier 1998, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le retrait à l'ordre du jour de ce conseil la question suivante :

- Approbation du dossier de déclaration de prélèvement d'eau de captage de la Valadière pour l'alimentation du centre de balnéothérapie

Le Conseil municipal adopte la proposition de M. le Maire à l'unanimité des suffrages.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 avril 2014 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

II - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2014 est adopté à l'unanimité des suffrages.

III – COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 2014/08 :

Vu la décision municipale n°2012-29 du 3 mai 2012 portant modification des tarifs d'occupation du domaine public, il est décidé de modifier l'article 2 de ladite décision à compter du 1^{er} mai 2014 comme suit : Marchés occasionnels, foires, brocantes, vide-greniers et assimilés : 2 €/Ml/jour

Le reste demeurant sans changement.

Décision N°2014/09 :

Considérant la nécessité d'assurer les réparations et les aménagements de la voirie et de ses accotements sur la commune, il est décidé de conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché à bons de commandes « Aménagement de la voirie et de ses accotements » conformément aux articles 28 et 77 du code des marchés publics, avec le groupement EUROVIA MEDITERRANEE, mandataire, et BONNET TP pour un montant annuel minimum de 300 000 €H.T. et maximum 800 000 €H.T. soit pour une durée de 3 ans mini 900 000 €H.T. et maxi 2 400 000 €H.T.

Décision N°2014/2010 :

Considérant la nécessité de procéder sur la commune à des travaux de construction de vestiaires pour les terrains de sport sur la Zac des Constellations, il est décidé de conclure adaptée ouverte, un marché de travaux décomposé en 11 lots « construction vestiaires des terrains de sport » conformément à l'article 28 du code des marchés publics :

- Lot 1 « terrassement gros œuvre – VRD » avec ROURISSOL SAS pour un montant de 404 366,80 €H.T.
- Lot 2 « Etanchéité » avec SARL BK ETANCHEITE pour un montant de 31 550 €H.T.
- Lot 3 « Traitement de façades – ITE » avec SAS RAVALTEC pour un montant de 31 550 €H.T.
- Lot 4 « Métallerie » avec SARL C.M.B. pour un montant de 20 810 €H.T.
- Lot 5 « Menuiseries extérieures » avec Sté ZONCA pour un montant de 25 708,82 €H.T.
- Lot 6 « Menuiseries intérieures » avec SARL CARDONNET pour un montant de 13 631,50 €H.T.
- Lot 7 « cloisons doublages – faux plafonds » avec SARL CONCEPT HABITAT pour un montant de 11 543,30 €H.T.
- Lot 8 « Revêtements de sols » avec SARL SUP CARO pour un montant de 59 559,40 €H.T.
- Lot 9 « Peinture » avec SARL SOCAMO pour un montant de 9 891,00 €H.T.
- Lot 10 « Courants forts – courant faibles » avec SPIE SUD OUEST pour un montant de 42 854,12 €H.T.
- Lot 11 « Plomberie – CVC » avec SANITHERMIC pour un montant de 84 970 €H.T.

IV - DESIGNATION DU MEMBRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que la collectivité est actionnaire de la SAAM, société publique locale d'aménagement au capital de 1.770.000 euros mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à cette assemblée spéciale et aux assemblées générales d'actionnaires.

Vu le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;

Vu, le code de commerce ;

1° - désigne :

M. Jean-Luc SAVY pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la SAAM composée des communes de :

- BAILLARGUES
- CASTRIES
- CLAPIERS
- COURNONSEC
- COURNONTERRAL
- GRABELS
- JACOU
- JUVIGNAC
- LA VERUNE
- LE CRES
- PEROLS
- PRADES LE LEZ
- SAINT JEAN DE VEDAS
- SAINT GEORGES D'ORQUES
- SUSSARGUES
- VENDARGUES
- VILLENEUVE LES MAGUELONE

2° - désigne :

M. Jean-Luc SAVY pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SAAM,

3° - autorise :

M. Jean-Luc SAVY à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale,

4° - autorise :

Son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. le Maire à l'unanimité des suffrages.

V - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. BOUSQUEL

Pour répondre aux besoins des services, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir au tableau des effectifs :

- un poste de rédacteur

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bousquel à l'unanimité des suffrages.

VI - EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES GARRIGUES

Rapporteur : M. LARGUIER

Il est soumis au Conseil municipal le projet d'extension du groupe scolaire des Garrigues. Ce projet nécessite la mise en place de structures provisoires.



Conformément à l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal, notamment en matière de conservation et d'administration des biens communaux,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la mise en place des structures provisoires au groupe scolaire des Garrigues
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Larguier à l'unanimité des suffrages.

VII - EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE FONTCAUDE

Rapporteur : M. LARGUIER

Il est soumis au Conseil municipal le projet d'extension du groupe scolaire de Fontcaude. Ce projet nécessite la mise en place de structures provisoires.

Conformément à l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil municipal, notamment en matière de conservation et d'administration des biens communaux,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la mise en place des structures provisoires au groupe scolaire de Fontcaude
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Larguier à l'unanimité des suffrages.

VIII - PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - GR653 « le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle »

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé au Conseil municipal l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983 qui confie au département la charge de réaliser un Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 précitée, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chemins ruraux inscrits au Plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le Département.

Dans ce cadre, le Conseil général de l'Hérault et le Comité départemental de la randonnée pédestre (C.D.R.P.) élaborent des itinéraires de randonnée pédestre, qui traverse le territoire de la commune en empruntant une partie de notre voirie.

Ces itinéraires, pour être intégrés au P.D.I.P.R., doivent préalablement se conformer à un ensemble de dispositions de la charte de qualité établie par le Conseil général dont, notamment, des travaux d'ouverture et de mise en sécurité qui



ont déjà été effectués par le Comité départemental de la randonnée pédestre (C.D.R.P.) et l'obtention des documents juridiques et administratifs parmi lesquels la présente délibération.

Si la conformité des itinéraires est constatée, le Conseil général inscrira par délibération les itinéraires au P.D.I.P.R. et le Comité départemental de la randonnée pédestre (C.D.R.P.) restera gestionnaire de l'itinéraire, la commune restant responsable du respect de cette réglementation.

Par ailleurs, la sécurité des usagers devant être assurée sur ces itinéraires, il est demandé aux communes concernées de prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de notre commune,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault,
- d'adopter l'itinéraire GR 653 « Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » sur la Commune de Juvignac destinés à la promenade et à la randonnée pédestre, et accessoirement aux vélos tel que défini au plan ci-annexé,
- d'accepter l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée des voies communales de la commune compris dans ces itinéraires,
- d'autoriser le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), ses représentants ou prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'éventuels travaux de réfection après validation technique de la commune.

Ces travaux intervenant :

- * sur la bande de cheminement de façon à permettre sans difficulté la circulation des pratiquants (piétons, vélos)
 - * sur les bas-côtés (nettoyage, débroussaillage, élagage léger, remise en état des murets...)
 - * sur la signalétique propre à l'itinéraire de randonnée.
- de s'engager, sur les itinéraires ainsi adoptés, afin d'éviter les confusions, à ne pas baliser ou autoriser le balisage ou le rebalisage d'autres circuits, à l'exception de ceux ayant reçu l'accord du gestionnaire de l'itinéraire.
 - d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. le Maire à l'unanimité des suffrages.

IX - COMMUNE – COMPTE de GESTION 2013

Rapporteur : M. GREPINET

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,



Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Grépinet à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention)

X - COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : M.GREPINET

Il est proposé au Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Luc SAVY, de se prononcer sur le compte administratif 2013, dressé par Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA Maire, comme repris ci-dessous

	Libellé	2 013
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	10 481 676,44
011	Charges à caractère général	2 063 364,30
60611	Eau & Assainissement	63 858,93
60612	Energie-Electricité	323 290,26
60622	Carburants	29 067,44
60623	Alimentation	11 118,20
60628	Autres fournitures non stockées	1 358,50
60631	Fournitures d'entretien	16 811,77
60632	Fourniture de petit équipement	41 726,97
60633	Fournitures de voirie	22 636,34
60636	Vêtements de travail	11 301,55
6064	Fournitures administratives	10 315,76
6065	livres, disques, cassettes	14 582,32
6067	fournitures scolaires	0,00
6068	Autres matières & fournitures	34 794,48
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	458 372,87
6122	Crédit-bail mobilier	67 969,30
6135	Locations mobilières	146 700,18
614	Charges locatives & de copropriété	4 503,56
61521	Entretien des terrains	60 860,18
61522	Entretien bâtiments	41 353,57

61523	Entretien V.R.D	34 415,11
61551	Entretien matériel roulant	19 496,62
61558	entretien autres biens mobiliers	308,57
6156	Maintenance	169 389,15
616	Primes d'assurance	43 554,22
617	Etudes & recherches	
6182	Doc. générale & technique	13 660,86
6184	Vers. Org. Formation	17 652,78
6188	Autres frais divers	28 515,70
6225	Indemnités comptable & régisseur	1 974,90
6226	Honoraires	26 207,80
6227	frais d'actes, de contentieux	0,00
6228	divers	20 986,21
6231	Annonces & insertions	9 814,49
6232	Fêtes & cérémonies	173 802,01
6233	foires & expositions	
6236	Catalogues & imprimés	
6237	Publications	
6238	frais divers de publicité	
6247	transports collectifs	22 863,75
6251	Voyages et déplacements	9 454,76
6256	missions	
6257	réceptions	5 136,50
6261	Frais affranchissement	7 786,49
6262	Frais de télécommunications	52 350,48
627	Services bancaires & assimilés	3 671,69
6281	Concours divers	5 164,44
6282	frais de gardiennage	929,79
62848	redevances autres prestations	19 918,80
6288	autres services	
63512	Taxes foncières	15 687,00
6355	Taxes & impôts sur les véhicules	
6358	autres droits	
637	autres impôts & taxes	
012	Charges personnel & frais assimilés	5 595 054,44
6218	Autres personnels extérieurs	14 986,81
6331	versement transport	63 727,80
6332	Cotisations au FNAL	15 930,51
63361	cotisations CNFPT	56 829,86
63362	Cotisations CDG	
6338	autres impôts & taxes	9 647,70

64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	2 555 702,73
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	92 912,48
64118	autres indemnités	454 321,97
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	705 552,41
64161	emplois jeunes	
64168	autres	34 625,21
6417	rémunération des apprentis	7 005,57
6451	URSSSAF	618 277,24
6453	Cotisations caisses retraite	795 083,03
6454	ASSEDIC	45 398,34
6455	Cotisations assurances du personnel	106 458,78
6456	FNC sup.fam	
6457	cotisations liées à l'apprentissage	346,55
6458	Cotisations autres organismes	9 952,00
6471	prestations versées (FNAL)	
6475	Médecine du travail	8 295,45
64832	Fonds de compensation CPA	
6488	Autres charges	
65	Autres charges de gestion courante	1 198 648,68
6510	Redevances pour concession	1 204,07
6521	Déficit budget annexes	
6531	indemnités élus	105 247,87
6532	frais mission des élus	
6533	cotisations retraite des élus	5 876,74
6535	formation des élus	
6534	Cotisations sociales des élus - part patronale	7 563,17
65372	allocations fin de mandat	
654	pertes sur créances irrécouvrables	
6554	cotisations organisme de regroupement	10 243,72
6555	contributions CNFPT	30 433,37
6558	autres dépenses obligatoires	31 880,06
65734	Subvention fonctionnement communes	
657361	Caisse des Ecoles	675 677,00
657362	CCAS	100 000,00
657363	à caractère administratif	
65748	Subv fonct assoc & pers.privées	230 522,68
65800	charges subv.gestion courante	
66	Charges financières	699 622,13
661	Intérêts emprunts & dettes	605 938,67
6611	intérêts des emprunts, dettes	
66111	intérêts des emprunts- ligne de trésorerie	

66112	ICNE	57 268,31
6615	Intérêts/cpts courants, dépôts	4 736,70
6618	Intérêts des autres dettes	28 678,45
668	autres charges financières	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	492 869,30
6711	intérêts moratoires	
6714	bourses et prix	1 705,99
6730	titres annulés	13 933,31
675	valeurs comptables des immos cédées	56 324,86
676	dif./real trans en inest	420 905,14
678	Autres charges except.	
68	Dotation aux amortissements	168 843,72
6811	immo. incorporelles & corporelles	168 843,72
6815	prov. Risques & charges exploit.	
014	Atténuation de produits	263 273,87
739113	Rev. conventionnels de fiscalité	
739115	SRU	162 270,52
73961	Reversement agglo	99 444,04
7398	Reversement restitu prélev divers	1 559,31
	Chapitres codifiés	0,00
	Déficit fonct.reporté	
023	Virement section investissement	
	RECETTES de FONCTIONNEMENT	11 229 801,85
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	1 216 111,45
7011	vente d'eau	75 427,90
70311	concessions au cimetière	35 944,00
70312	Redevances funéraires	175,00
70321	droits de stationnement	32 411,00
70388	autres redevances & recettes	33 222,04
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	71 207,45
70632	Redev.& droits des serv.caractère de loisirs	162 646,64
7066	Redev.& droits des serv.caractère social	209 073,77
7067	Redev. & droits des serv.périscolaires & enseignement	
7083	Locations diverses	540,00
70841	Mise à disposition de personnel	590 545,22
70872	rembt frais par budgets annexes	
70878	Ventes marchandises autres redevables	864,32
7088	Autres produits d'activités annexes	4 054,11
72	Travaux en régie	0,00
721	Immobilisations incorporelles	

722	Immobilisations corporelles	
73	Impôts & taxes	6 408 133,69
7311	Contributions directes	5 563 972,00
7322	Dotations de solidarité communautaire	
7328	Autres reversement de fiscalité	
7331	Taxe enlèvement des ordures ménagères	
7333	Taxes funéraires	900,00
7343	taxes sur les pylones électriques	16 608,00
7351	Taxe sur l'électricité	181 384,72
7361	Droits de licences des débits de boissons	
7362	Taxe de séjour	67 082,73
7363	Impôts sur les spectacles	
73681	Taxes/emplacements publicitaires	22 046,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	287 926,24
7388	Autres taxes diverses	268 214,00
74	Dotations & participations	2 134 200,53
7411	Dotation forfaitaire	944 484,00
74121	Dotation solidarité rurale	76 997,00
74124	Dotation de base de groupement de communes	
74125	Dotation péréquation groupement communes	
74127	Dotation nationale de péréquation	66 314,00
745	Dotation spéciale instituteurs	
746	D.G.D	
74718	autres	21 815,00
7472	Participation région	
7473	Participation Département	10 954,54
74741	Participation des communes	3 118,76
7475	groupe de collectivités	
7478	autres organismes	708 352,75
7482	Compensation perte taxe additionnelle	1 041,00
74830	FDTP	
74831	FNTP	7 122,00
74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	
74834	Compensation taxes foncières	22 171,00
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	129 417,00
74837	Fonds national de péréquation	
7488	autres attributions & participations	142 413,48
75	Autres produits & gestion courante	116 848,35
752	Revenus des immeubles	109 848,35
7551	excédent budgets annexes	
757	Redevance fermiers.....	7 000,00

758	Produits divers de gestion courante	
76	Produits financiers	9,88
762	produits financiers	
764	revenus valeurs mob. Placement	9,88
768	autres produits financiers	
77	Produits exceptionnels	508 330,92
7711	Dédits et pénalités reçues	
7713	Libéralités reçues	
7718	autres op.excep/op.gestion	
773	Mandats annulés	
775.01	produits des cessions d'immobilisation	477 230,00
776.01	différences sur reprises	
7788	Autres produits exceptionnels	31 100,92
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels	
7876	Reprises sur prov. Dépréciations exceptionnelles	
79	Transferts de charges	0,00
7911	Indemnités de sinistres	
013	Atténuation de charges	155 300,37
6091	RRRO sur achats	
6419	rembt. Rémun.personnel	155 300,37
6459	rembt.charges sec.soc	
6611	ICNE	
	Chapitres codifiés	690 866,66
002.01	Résultat de fonctionnement reporté	690 866,66
002.01	Résultat de fonctionnement reporté (eau)	
INVESTISSEMENT		
TRANSFERT CHARGES		
	DEPENSES	0,00
1068	transfert agglo	
16411	transfert agglo	
	RECETTES	0,00
001	transfert agglo	
21532	transfert agglo	
2388	transfert agglo	
2423	transfert agglo	
205	transfert agglo	
OPERATIONS NON AFFECTEES		
	DEPENSES	1 986 817,93

001	solde d'exécution	426 415,86
1	solde d'exécution eau	
1328	autres	
1391	subvention équipement	
1641	Emprunts en cours	1 221 067,95
164112	emprunts CLF-DEXIA	
164113	emprunts - Prêts Minjoz	
164114	emprunts CRCA	
164115	emprunts - CAISSE EPARGNE	
166	refinancement de la dette	
1675	Dettes pour M.E.T.P & P.P.P	76 161,26
16878	dettes envers les autres EPL	4 800,00
16882	ICNE	
192	réalisation postérieure au 1/1/97	
202	frais documents d'urbanisme	89 986,04
2031	Frais d'études	15 976,26
2051	concessions & droits similaires	21 046,61
2111	terrains nus	
2118	autres terrains	
2128	agencements & aménagements	4 795,48
21311	Hôtel de ville	8 051,51
21312	Bâtiments scolaires	2 423,17
21318	Autres bâtiments publics	
2135	installations générales	
2151	travaux de voirie	116 093,79
2152	travaux en régie voirie	
2423	travaux régie agglomération	
21281	travaux régie divers	
2135	installations générales	
21351	travaux régie bâtiments	
2152	installation de voirie	
2168	autres collections & œuvres	
2423	EPCI	
261	titres de participation	
275	dépôts & cautionnements versés	
28183	matériel informatique	
	RECETTES	3 346 973,35
001	solde d'exécution	
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	426 415,00
166	refinancement de la dette	
192	réalisations postérieures au 1/1/97	

272	cession actifs	
1021	dotations	
1068	excédent reporté	
1321	état & établissements nationaux	
1323	département	
1325	groupements de collectivités	
1328	autres	
1341	DGE	
1342	Amendes de police	
1343	P.A.E	83 344,80
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	
166	refinancement de la dette	
1688	ICNE	
192	Plus values immo	420 905,14
2031	Frais d'Etudes	229 706,18
2033	Frais insertion	12 690,42
2111	terrains nus	56 080,00
2115	terrains bâtis	
2118	cession autres terrains	244,86
2182	mat.transport	
2183	matériel bureau & informatique	
2188	autres	
10222	FCTVA	310 794,15
10223	TLE	237 949,08
10228	autres fonds globalisés	
1343	PAE	
1346	PVR	
16878	autres dettes - autres organismes	
21318	Autres bâtiments publics	
28031	amortissement frais études	38 077,92
2805	concessions & droits similaires	22 882,77
28128	autres aménagements terrains	598,00
281312	bâtiments scolaires	1 437,35
281316	équipements cimetièr	724,00
281318	Autres bâtiments publics	2 795,00
28135	amort const instal gén	362,00
28138	amort.autres constructions	275,00
281578	autre matériel de voirie	
28158	amort.autres matériels techniques	6 268,14
28181	instal hen aménagement	4 079,00

28182	matériel de transport	47,00
28183	matériel et bureau informatique	1 095,00
28184	meublier	28 556,89
28188	autres immos corporelles	61 645,65
28188	autres amort.	
OP 3 CONSTRUCTION 2 COURTS TENNIS COUVERTS		
	DEPENSES	0,00
2031	Frais études	
2313	immo en cours - constructions	
	RECETTES	0,00
1322	Subvention région	
1323	département	
1325	groupements de collectivités	
OP 5 MATERIEL CULTUREL & SPORTIF		
	DEPENSES	0,00
2188	Matériel culturel & sportif	
	RECETTES	0,00
1322	Subvention région	
1325	groupements de collectivités	
OP 7 MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE		
	DEPENSES	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	
	RECETTES	0,00
OP 8 ACQUISITION MOBILIER		
	DEPENSES	0,00
2184	Mobilier	
	RECETTES	0,00
OP 9 ACQUISITION DIVERS MATERIELS		
	DEPENSES	0,00
2188	autres immo. Corporelles	
	RECETTES	0,00
OP 10 ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE		
	DEPENSES	0,00
21578	autre matériel & outillage de voirie	
	RECETTES	0,00

OP 11 AUTRES MAT. & OUTILLAGE TECHNIQUE		
	DEPENSES	0,00
2158	autres matériels	
	RECETTES	0,00
OP 12 TRAVAUX AMENAGEMENT ECOLES		
	DEPENSES	0,00
21312	bâtiments scolaires	
	RECETTES	0,00
OP 16 TRAVAUX DE BATIMENTS & DE SECURITE		
	DEPENSES	0,00
2181	installations générales	
	RECETTES	0,00
OP 20 RIVES de la MOSSON		
	DEPENSES	0,00
2318	autres immos	
	RECETTES	0,00
OP 24 - SALLE des SPORTS		
	DEPENSES	0,00
2318	autres immo inco	
	RECETTES	0,00
OP 26 TRAVAUX de REGULATION FEUX TRICOLORES		
	DEPENSES	0,00
2315	immo en cours - instal. Techn.	
	RECETTES	0,00
OP 27 - TRAVAUX de VOIES		
	DEPENSES	0,00
2315	immo en cours - instal. Techniques	
	RECETTES	0,00
OP 28 - TRAVAUX SOURCE du MARTINET		
	DEPENSES	0,00
2031	frais études	
2315	installations techniques	
2318	autres immos en cours	

	RECETTES	0,00
192	réalisations postérieures au 1/1/97	
OP 29 - ECLAIRAGE PUBLIC		
	DEPENSES	0,00
2315	immos en cours - instal. Techniques	
	RECETTES	0,00
OP 36 - AMENAGEMENT SALLE CULTURELLE		
	DEPENSES	0,00
2313	immo en cours - constructions	
	RECETTES	0,00
1322	subvention région	
1325	subv.groupements es collectivités	
OP 37 - MATERIEL de TRANSPORT		
	DEPENSES	0,00
192	réalisation post. Au 1/1/97	
2182	matériel de transport	
	RECETTES	0,00
2182	matériel de transport	
OP 39 - TRAVAUX EXTENSION ECOLE FONTCAUDE - REST. SCOL.		
	DEPENSES	0,00
2184	acqu. mobilier	
2188	autres	
2315	installations, matériel & outillages techniques	
	RECETTES	0,00
1323	département	
1341	DGE	
OP 41 - AMENAGEMENT EX RN 109		
	DEPENSES	0,00
2315	installations, matériel & outillages techniques	
	RECETTES	0,00
1322	Région	
1325	groupement de collectivités	
OP 43 - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE GARRIGUES		
	DEPENSES	0,00
2313	extension groupe scolaire Garrigues	
	RECETTES	0,00
1323	département	
OP 44 - PLANTATION ARBRES & ARBUSTES		
	DEPENSES	0,00
2121	plantation arbres	

	RECETTES	0,00
OP 46 AMENAGEMENT ESPACES LIBERTES		
	DEPENSES	0,00
2128	agencement & aménagements	
	RECETTES	
OP 47 - AMENAGEMENT SKATE PARC FONTCAUDE		
	DEPENSES	0,00
2128	agencements & aménagements	
	RECETTES	0,00
OP 48 - AMENAGEMENT EX RN 108 - 2 °TRANCHE		
	DEPENSES	0,00
2315	immos en cours - installations techniques	
	RECETTES	0,00
1322	Région	
1325	groupements de collectivités	
OP 49 AMENAG. REFECTION DIVERS SPORTS		
	DEPENSES	0,00
2128	agencements & aménagements	
	RECETTES	0,00
OP 50 - CONSTRUCTION PREAU GROUPE SCOLAIRE		
	DEPENSES	0,00
2313	immo en cours construction	
	RECETTES	0,00
OP 52 - CONSTRUCTION 3 CLASSES SUP E.E GAR		
	DEPENSES	0,00
2313	immo en cours construction	
	RECETTES	0,00
1323	département	
OP 54 - RUE BONNIER DE LA MOSSON		
	DEPENSES	0,00
2315	Immos en cours	

	RECETTES	0,00
1323	département	
1341	DGE	
OP 55 BATIMENTS 2003		
	DEPENSES	0,00
21312	Bâtiments scolaires	
21318	autres bât publics	
2315	installations, matériel & outillages techniques	
	RECETTES	0,00
1322	Région	
1325	groupement de collectivités	
OP 56 - VOIRIE 2003		
	DEPENSES	0,00
2315	installations, matériel & outillages techniques	
	RECETTES	0,00
1323	département	
OP 57 - TERRAINS 2003		
	DEPENSES	0,00
2121	plantation arbres	
2128	Agencements & Aménagements	
	RECETTES	0,00
OP 58 - MATERIEL 2003		
	DEPENSES	0,00
205	concessions et droits similaires	
2158	autres matériels	
2182	matériel de transport	
2183	matériel de bureau et informatique	
2184	meublier	
2188	autres immos incorporelles	
	RECETTES	
OP 59 - MARCO-POLO		
	DEPENSES	0,00
2111	Terrains nus	
2318	autres immos	
	RECETTES	0,00
192	réalisations postérieures au 1/1/97	
2111	Terrains nus	
OP 60 - CENTRE VILLE		
	DEPENSES	0,00

2031	frais études	
2033	frais insertion	
2115	Terrains bâtis	
2188	autres immos corporelles	
2313	immos en cours	
2315	immos en cours	
	RECETTES	0,00
OP 61- LES THERMES		
	DEPENSES	833 311,10
2031	frais études	
2033	frais insertion	
2313	immos	833 311,10
2318	autres immos	
	RECETTES	0,00
1323	Subvention	
1325	subvention agglo	
OP 62 - RESTAURANT SCOLAIRE GARRIGUES		
	DEPENSES	0,00
2033	frais insertion	
2188	autres immos	
2313	immos en cours	
	RECETTES	0,00
1323	département	
1341	DGE	
OP 63 - MATERNELLE GARRIGUES		
	DEPENSES	0,00
2033	frais insertion	
2184	meublier	
2188	autres immos en cours	
2313	immo en cours construction	
	RECETTES	0,00
1321	Etat	
1323	Département	
1341	DGE	
OP 64 - GROUPE SCOLAIRE & RESTAURANT FONTCAUDE		
	DEPENSES	0,00
2031	frais études	
2135	installations générales	
2313	immo en cours construction	
	RECETTES	0,00

1323	Subvention	
OP 65 - ALLEES de l'EUROPE - 3° TRANCHE		
DEPENSES		0,00
2033	frais insertion	
2111	Terrains nus	
2315	installations techniques	
RECETTES		0,00
1325	groupements de collectivités	
OP 66 - MATERIELS 2004		
DEPENSES		0,00
205	concessions et droits	
2158	autres matériels & outillages	
2182	matériels de transport	
2183	matériel de bureau et informatique	
2184	meublier	
2188	autres immos	
RECETTES		0,00
OP 67 - VOIRIE 2004		
DEPENSES		0,00
2033	frais insertion	
2315	immos en cours - inst.techniques	
RECETTES		0,00
1328	autres	
OP 68 - BATIMENTS 2004		
DEPENSES		0,00
2135	installations générales	
RECETTES		0,00
1323	département	
OP 69 - TERRAIN de FOOTBALL SYNTHETIQUE		
DEPENSES		0,00
2033	frais insertion	
2318	autres immos en cours	
RECETTES		0,00
1322	Région	
1325	groupement de collectivités	

1328	autres	
OP 70 - ENVIRONNEMENT 2004		
DEPENSES		0,00
2031	frais études	
2121	plantations d'arbres	
RECETTES		0,00
1323	Subvention	
OP 71 - CRECHE		
DEPENSES		0,00
2135	installations générales	
RECETTES		0,00
1325	groupements de collectivités	
OP 72 - HALTE-GARDERIE		
DEPENSES		0,00
2115	Terrains bâtis	
2313	immos en cours	
RECETTES		0,00
OP 74 - MAISON LE PETIT PRINCE - ST EXUPERY		
DEPENSES		0,00
2031	frais d'études	
2033	frais insertion	
205	concessions et droits	
2184	meublier	
2188	frais insertion	
2313	immos en cours	
RECETTES		0,00
1323	département	
1325	groupement de collectivités	
1328	autres organismes	
16878	prêts autres organismes	
238	avances	
OP 75 - CLSH COURPOUYRAN		

	DEPENSES	0,00
2135	installations générales	
	RECETTES	0,00
1328	autres	
1323	Département	
OP 76 - VRD LABOURNAS & PATTES		
	DEPENSES	0,00
2033	frais insertion	
2315	installations techniques	
	RECETTES	0,00
1323	Subvention	
OP 77 - -Matériel 2005		
	DEPENSES	0,00
192	réal.post au 1/1/97	
2033	frais insertion	
205	concessions & droits simil	
2158	autres matériels & outillages	
2183	matériel de bureau et informatique	
2184	meublier	
2188	autres immo corporelles	
28183	matériel de bureau informatique	
	RECETTES	0,00
192	réal.post au 1/1/97	
2182	matériel de transport	
2183	matériel de bureau & informatique	
2184	meublier	
2188	autres	
OP 78-VOIRIE 2005		
	DEPENSES	0,00
2033	frais insertion	
2315	immos en cours	
	RECETTES	0,00
1323	Subvention	
OP 79 - BATIMENTS 2005		

	DEPENSES	0,00
2033	frais insertion	
21312	bâtiments scolaires	
2135	installations générales	
	RECETTES	0,00
1323	Subvention	
OP 80 - ENVIRONNEMENT 2005		
	DEPENSES	0,00
2031	frais études	
2121	plantations d'arbres	
2128	agencements & aménagements	
	RECETTES	0,00
1323	Subvention	
Oop 81 - HYDRAULIQUE 2005		
	DEPENSES	0,00
2031	frais études	
2315	installations générales	
	RECETTES	0,00
1323	Subvention	
OP 82 - NAUSSARGUES		
	DEPENSES	0,00
2031	frais études	0,00
2315	immos en cours	
	RECETTES	0,00
1323	Subvention	
op 83- MATERIEL 2006		
	DEPENSES	0,00
205	concessions & droits similaires	
2158	autres matériels & outillage	
2182	matériel de transport	
2184	meublier	
2188	autres immos corporelles	
	RECETTES	0,00

1323	Subvention	
op 84-VRD 2006		
DEPENSES		0,00
2031	frais d'études	
2033	frais d'insertion	
2315	immos en cours	
2318	autres immos	
RECETTES		0,00
1323	Subvention	
OP 85-BATIMENTS 2006		
DEPENSES		0,00
21312	bâtiments scolaires	
2135	installations générales	
2138	autres constructions	
2188	autres mms corporelles	
RECETTES		0,00
1323	Subvention	
op 86-ENVIRONNEMENT 2006		
DEPENSES		0,00
2031	frais études	
2121	plantations d'arbres	
2128	agencements & aménagements	
RECETTES		0,00
1323	Subvention	
OP 87-HYDRAULIQUE 2006		
DEPENSES		0,00
2031	frais études	
2315	immos en cours	
RECETTES		0,00
1323	Subvention	
OP 88-CAUNELLES		
DEPENSES		0,00
2031	frais études	

2313	immos en cours	
2315	immos en cours	
RECETTES		0,00
1323	Subvention	
OP 89 - MATERIEL 2007		
DEPENSES		0,00
205	Concession & droits similaires	
2158	autres matériels & outillage	
2161	œuvres & objets d'art	
2182	matériel de transport	
2183	matériel de bureau et info	
2184	meublier	
2188	autres immo corporelles	
RECETTES		0,00
1323	Subvention	
OP 90 - VOIRIE 2007		
DEPENSES		0,00
2031	études	
2121	plantation d'arbres	
2128	agencements & aménagements	
2315	immos en cours - instal. Techniques	
2318	autres immos	
RECETTES		0,00
1323	Subvention	
OP 91 - BATIMENTS 2007		
DEPENSES		0,00
21312	bâtiments scolaires	
2135	installations générales	
RECETTES		0,00
1323	Subvention	
OP92 ENVIRONNEMENT 2007		
DEPENSES		0,00
2031	frais études	

2121	plantations d'arbres	
	RECETTES	0,00
1323	Subvention	
OP93 PAE RUE DES PATTES		
	DEPENSES	0,00
2031	frais études	
2313	immos en cours	
	RECETTES	0,00
13521	Subvention du GFP de rattachement	
OP94 MATERIEL 2008		
	DEPENSES	0,00
2158	autres matériels & outillages	
2184	meublier	
2188	autres immos	
	RECETTES	0,00
OP95 VOIRIE 2008		
	DEPENSES	0,00
2031	études	
2315	immos en cours	
	RECETTES	0,00
OP96 BATIMENTS 2008		
	DEPENSES	0,00
21318	autres bâtiments publics	
2135	installations générales	
2184	autres mobiliers	
2313	immos en cours	
	RECETTES	0,00
OP97 ENVIRONNEMENT 2008		

	DEPENSES	0,00
2128	agencements & aménagements	
	RECETTES	0,00
OP98 MEDIATHEQUE Th. MONOD		
	DEPENSES	0,00
2031	frais études	
2115	terrains bâtis	
2313	constructions	
238	avances	
	RECETTES	0,00
1321	Etat	
1641	Emprunt	
OP 99		
	DEPENSES	0,00
2158	autres matériels & outillages	
2184	meublier	
2188	autres immos	
	RECETTES	0,00
OP 100 MATERIEL 2009		
	DEPENSES	0,00
205	concessions et droits	
2183	matériel de bureau	
2184	meublier	
2188	autres immos	
	RECETTES	0,00
OP101 VOIRIE 2009		
	DEPENSES	0,00
2033	frais insertion	
2116	cimetière	
2318	autres immos	
	RECETTES	0,00

1325	Groupements de collectivités	
OP 102 BATIMENT 2009		
	DEPENSES	0,00
21312	Bâtiments scolaires	
21318	autres bâtiments publics	
	RECETTES	0,00
OP 103 DVPT DURABLE 2009		
	DEPENSES	0,00
2128	Aménagements	
21318	autres bâtiments	
	RECETTES	0,00
OP 104 - MATERIEL 2010		
	DEPENSES	0,00
205	Concessions & droits	
2181	installations générales	
2183	matériel de bureau & info	
2184	meublé	
2188	autres immos corporelles	
	RECETTES	0,00
1321	Etat	
1641	Emprunt	
OP 105 - VOIRIE 2010		
	DEPENSES	0,00
2318	autres immos en cours	
2188	autres immos	
	RECETTES	0,00
1323	Départements	
13251	Subv. Du GFP de rattachement	
1328	autres	
OP 106 - BATIMENTS 2010		
	DEPENSES	0,00

21312	Bâtiments scolaires	
21318	autres bâtiments publics	
	RECETTES	0,00
OP 107 - DVPT DURABLE 2010		
	DEPENSES	0,00
2128	Agencements & aménagements	
2318	autres immos	
	RECETTES	0,00
1325	Groupements de collectivités	
OP 108 - CIMETIERE		
	DEPENSES	1 022,58
2111	terrains nus	
21316	équipements	1 022,58
2188	autres immos corporelles	
	RECETTES	0,00
OP 110 - MONETIQUE PRIVATIVE		
	DEPENSES	0,00
205	Concessions & droits	
2181	Installations générales	
	RECETTES	0,00
OP 111 - MATERIEL 2011		
	DEPENSES	0,00
2051	Concessions & droits	
2181	installations générales	
2183	matériel de bureau & info	
2184	meublier	
2188	autres immos corporelles	
	RECETTES	0,00
1321	Etat	
1641	Emprunt	
OP 112 - VRD 2011		
	DEPENSES	0,00

2318	autres immos en cours	
2188	autres immos	
RECETTES		11 363,61
1323	Départements	11 363,61
13251	Subv. Du GFP de rattachement	
1328	autres	
OP 113 - BATIMENTS 2011		
DEPENSES		0,00
21312	Bâtiments scolaires	
21318	autres bâtiments publics	
RECETTES		0,00
OP 114 - DVPT DURABLE 2011		
DEPENSES		0,00
2128	Agencements & aménagements	
2181	installations générales	
RECETTES		0,00
1325	Groupements de collectivités	
OP 115 - GROUPE SCOLAIRE de FONTCAUDE		
DEPENSES		5 166,72
21312	bâtiments scolaires	
23180	Autres immos	5 166,72
RECETTES		0,00
OP 116 - PPP ECLAIRAGE PUBLIC, FIBRE OPTIQUE, TELESURVEILLANCE		
DEPENSES		5 896,28
2031	Frais études	5 896,28
21538	Autres réseaux	
RECETTES		0,00
OP 117 - E-ADMINISTRATION		
DEPENSES		0,00
2051	Concessions & droits	
2184	Mobilier	

2188	Autres immos corporelles	
	RECETTES	0,00
OP 118 - VOIRIE 2012		
	DEPENSES	0,00
21318	autres bâtiments publics	
2318	autres bâtiments publics	
	RECETTES	0,00
OP 119 - BATIMENTS 2012		
	DEPENSES	0,00
21312	bâtiments scolaires	
21318	autres bâtiments publics	
2181	installations générales	
	RECETTES	0,00
1323	Départements	
OP 120 - DVPT DURABLE 2012		
	DEPENSES	0,00
2128	agencements & aménagements	
21312	bâtiments scolaires	
	RECETTES	0,00
OP 121- GROUPE SCOLAIRE de COURPOUYRAN		
	DEPENSES	0,00
2313	immos en cours	
21538	Autres réseaux	
	RECETTES	0,00
OP 122- VRD RUE des HAUTS de FONTCAUDE		
	DEPENSES	0,00
2051	Concessions & droits	

2313	immos en cours - constructions	
	RECETTES	0,00

--	--	--

OP 123		
---------------	--	--

	DEPENSES	0,00
2051	Concessions & droits	
2313	immos en cours - constructions	
	RECETTES	0,00

OP 124 - MATERIEL 2013		
-------------------------------	--	--

	DEPENSES	65 136,41
2051	Concessions & droits	6 994,43
2184	Mobilier	6 579,87
2188	Autres immos corporelles	51 562,11
	RECETTES	602,00
1328	Autres	602,00

OP 125 - VOIRIE 2013		
-----------------------------	--	--

	DEPENSES	853 624,88
2318	Autres immos en cours	853 624,88
	RECETTES	0,00

--	--	--

OP 126 - BATIMENTS 2013		
--------------------------------	--	--

	DEPENSES	100 712,43
21318	Autres bâtiments publics	100 712,43
2313	immos en cours - constructions	
	RECETTES	0,00

--	--	--

OP 127 - DEVELOPPEMENT DURABLE 2013		
--	--	--

	DEPENSES	41 076,33
2318	Autres immos en cours	41 076,33
238	Avances sur commande	
	RECETTES	0,00



OP 128 - AMENAGEMENT de la COMBE du RENARD		
	DEPENSES	64 968,50
2113	Immos en cours - constructions	24 304,50
2313	immos en cours - constructions	40 664,00
	RECETTES	0,00
OP 129 - GROUPE SCOLAIRE de FONTCAUDE- REHABILITATION		
	DEPENSES	0,00
21318	Autres bâtiments publics	
2313	immos en cours - constructions	
	RECETTES	0,00
OP 130 - GROUPE SCOLAIRE des GARRIGUES- REHABILITATION		
	DEPENSES	10 207,87
2313	Immos en cours	10 207,87
	RECETTES	0,00
OP 131 - CONSTRUCTION d'une SALLE des FETES		
	DEPENSES	34 480,68
2113	Immos en cours - constructions	34 480,68
	RECETTES	0,00
OP 132 - ZAC des CONSTELLATIONS		
	DEPENSES	0,00
21318	Autres bâtiments publics	
2135	Installations générales	
	RECETTES	0,00

<u>RECAPITULATIF</u>	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 481 676,44
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 229 801,85
SOLDE	748 125,41
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 002 421,71
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 358 938,96
SOLDE	-643 482,75
SOLDE GLOBAL	104 642,66

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Grépinet à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

XI - ZAC des CONSTELLATIONS–BUDGET ANNEXE -COMPTE de GESTION 2013

Rapporteur : M. GREPINET

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

4. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
5. STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
6. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Grépinet à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

XII - ZAC des CONSTELLATIONS (ex CAUNELLE) – BUDGET ANNEXE – COMPTE ADMINISTRATIF

2013

Rapporteur : M. GREPINET

Il est proposé au Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. SAVY de se prononcer sur le compte administratif 2013, dressé par Mme ANTOINE-SANTONJA Maire, comme repris ci-dessous

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 600 000 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Grépinet à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

XIII - COMMUNE DE JUVIGNAC- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE – AFFECTATION des RESULTATS 2013

Rapporteur : M. GREPINET

Il est rappelé au Conseil municipal que :

- Le compte administratif 2013 du budget annexe « Zac des Constellations » ne met en évidence ni déficit, ni excédent de fonctionnement
- Le compte administratif 2013 du budget principal (Commune) met en évidence un excédent de fonctionnement de 748 125.41 €
- Soit un excédent cumulé de 748 125.41 €
- Le compte administratif 2013 du budget annexe « Zac des Constellations » met en évidence un excédent d'investissement de 600 000 €
- Le compte administratif 2013 du budget principal (Commune) met en évidence un déficit d'investissement de 643 482.75 €
- Soit un déficit cumulé de 43 482.75 €

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2013 supprimant le budget annexe repris ci-dessus, il est proposé au conseil municipal :

- D'affecter 217 025 € à l'équilibre de la section d'investissement du budget principal
- D'affecter le solde soit 531 100.41 € à l'excédent de fonctionnement reporté

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Grépinet à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).



XIV - COMMUNE – EXERCICE FINANCIER 2014 – DM1

Rapporteur : M. GREPINET

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les modifications de crédits reprises en DM1 dans le tableau ci-dessous.

Cette DM1 reprend les restes à réaliser.

	Libellé	BP 2014	DM1	R.A.R	Total
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	11 389 950 €	546 638 €	0 €	11 936 588 €
O11	Charges à caractère général	2 332 420 €	12 500 €	0 €	2 344 920 €
60611	Eau & Assainissement	74 000 €			74 000 €
60612	Energie-Electricité	246 000 €			246 000 €
60622	Carburants	28 770 €			28 770 €
60623	Alimentation	10 500 €	6 500 €		17 000 €
60628	Autres fournitures non stockées	4 000 €			4 000 €
60631	Fournitures d'entretien	17 000 €			17 000 €
60632	Fourniture de petit équipement	62 200 €			62 200 €
60633	Fournitures de voirie	30 000 €			30 000 €
60636	Vêtements de travail	18 500 €			18 500 €
6064	Fournitures administratives	12 250 €			12 250 €
6065	livres, disques, cassettes	20 500 €			20 500 €
6068	Autres matières & fournitures	33 700 €			33 700 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	488 300 €			488 300 €
6122	crédit-bail mobilier	70 000 €			70 000 €
6135	Locations mobilières	151 700 €			151 700 €
6144	Charges locatives et de copropriété	4 300 €			4 300 €
61521	Entretien des terrains	117 000 €			117 000 €
61522	Entretien bâtiments	84 700 €			84 700 €
61523	Entretien V.R.D	63 000 €			63 000 €
61551	Entretien matériel roulant	12 000 €			12 000 €
61558	entretien autres biens mobiliers	11 500 €			11 500 €
6156	Maintenance	176 000 €			176 000 €
616	Primes d'assurance	47 000 €			47 000 €
6182	Doc.générale & technique	16 000 €			16 000 €
6184	Vers. Org. Formation	16 500 €			16 500 €
6188	Autres frais divers	35 000 €			35 000 €
6225	Indemnité comptable & régisseurs	19 000 €			19 000 €
6226	Honoraires	30 000 €			30 000 €
6228	Divers	25 000 €			25 000 €
6231	Annonces & insertions	10 000 €			10 000 €

6232	Fêtes & cérémonies	200 000 €	6 000 €		206 000 €
6247	transports collectifs	60 000 €			60 000 €
6251	voyages & déplacements	9 000 €			9 000 €
6257	Réceptions	9 000 €			9 000 €
6261	Frais affranchissement	12 000 €			12 000 €
6262	Frais de télécommunications	60 000 €			60 000 €
627	services bancaires & assimilés	4 000 €			4 000 €
6281	Concours divers	6 000 €			6 000 €
6282	frais de gardiennage	5 000 €			5 000 €
6284	autres prestations	17 000 €			17 000 €
63512	Taxes foncières	16 000 €			16 000 €
637	Autres impôts, taxes et vers.assimil.				0 €
012	Charges personnel & frais assimilés	5 495 386 €	10 000 €	0 €	5 505 386 €
6218	autres personnels extérieurs	14 720 €			14 720 €
6331	Versement transport	62 593 €			62 593 €
6332	Cotisations au FNAL	15 647 €			15 647 €
6336	cotisations CNFPT-CDG	55 818 €			55 818 €
6338	Autres impôts & taxes	9 476 €			9 476 €
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	2 510 176 €			2 510 176 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	91 257 €			91 257 €
64118	autres indemnités	446 229 €			446 229 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	692 984 €			692 984 €
64168	Autres	34 008 €			34 008 €
6417	Rémunération des apprentis	6 881 €			6 881 €
6451	URSSAF	607 263 €			607 263 €
6453	Cotisations caisses retraite	780 920 €			780 920 €
6454	ASSEDIC	44 590 €			44 590 €
6455	Cotisations assurances du personnel cotisations sociales liées à	104 562 €	10 000 €		114 562 €
6457	l'apprentissage	340 €			340 €
6458	Cotisations autres organismes	9 775 €			9 775 €
6475	Médecine du travail	8 148 €			8 148 €
64832	Fonds de compensation CPA				0 €
6488	Autres charges				0 €
65	Autres charges de gestion courante	1 374 228 €	600 €	0 €	1 374 828 €
651	redevance pour concessions	1 500 €			1 500 €
6531	indemnités élus	104 000 €			104 000 €
6532	frais mission des élus				0 €
6533	cotisations retraite des élus	5 000 €			5 000 €
6534	Cotis. Sec.Soc. Particip. Patron. Élus	7 000 €			7 000 €

6535	formation des élus	2 600 €	600 €		3 200 €
65372	cotisation au fond de financement de fin de mandat				0 €
6554	cotisations organisme de regroupement (démoustication)	10 000 €			10 000 €
6555	contributions CNFPT	31 000 €			31 000 €
6558	autres dépenses obligatoires	32 750 €			32 750 €
657361	Caisse des Ecoles	731 878 €			731 878 €
657362	CCAS	150 000 €			150 000 €
657363	Subvention org.à caractère adm (Zac)				0 €
6574	Subv fonct assoc & pers.privées	298 500 €			298 500 €
66	Charges financières	746 215 €	0 €	0 €	746 215 €
66111	intérêts réglés à l'échéance	617 000 €			617 000 €
66112	ICNE rattachés	8 500 €			8 500 €
6615	Intérêts c/courant, dépôts	6 000 €			6 000 €
6618	Intérêts des autres dettes (ppp)	114 715 €			114 715 €
668	autres charges financières				0 €
67	Charges exceptionnelles	7 000 €	0 €	0 €	7 000 €
6714	Bourses et prix	4 500 €			4 500 €
673	titres annulés	2 500 €			2 500 €
O42	Opérations d'ordre entre sections	386 524 €	0 €	0 €	386 524 €
675	valeurs comptables des immo.cédées	0 €			0 €
676	Différence sur réalisation	0 €			0 €
6811	immo.incorporelles & corporelles	386 524 €			386 524 €
6812	Dot. Amorts Charg. Fonct à répartir				0 €
68	Dotation aux amortissements	0 €	0 €	0 €	0 €
6815	prov. Risques & charges exploit.	0 €			0 €
O14	Atténuation de produits	269 300 €	0 €	0 €	269 300 €
739113	Rev. conventionnels de fiscalité				0 €
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	163 000 €			163 000 €
73921	Attribution de compensation	99 500 €			99 500 €
7398	Revers, restit,& prélev divers (reversement taxe séjour au Dpt)	6 800 €			6 800 €
o23	Virement de la section d'investissement	778 877 €	523 538 €	0 €	1 302 415 €
O23	Virement section investissement	778 877 €	523 538 €	0 €	1 302 415 €
OO2	Résultat reporté	0 €	0 €	0 €	0 €
oo2	Résultat reporté	0 €	0 €		0 €
	RECETTES de FONCTIONNEMENT	11 389 950 €	546 638 €	0 €	11 936 588 €
O13	Atténuation de charges	200 000 €	0 €	0 €	200 000 €
6419	rembt. Rémun. personnel	200 000 €			200 000 €

70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	1 461 500 €	16 600 €	0 €	1 478 100 €
7011	vente d'eau	90 000 €			90 000 €
70311	concessions cimetièrè	74 000 €			74 000 €
70312	Redevances funéraires	5 000 €			5 000 €
70321	droit de stationnement voie publique	51 000 €			51 000 €
70388	autres redevances & recettes	35 000 €			35 000 €
7062	Redev. & droits des serv.caractère culturel	76 000 €			76 000 €
70632	Redev. & droits des serv.loisirs	149 000 €			149 000 €
7066	Redev. & droits des serv.sociaux	341 000 €			341 000 €
7067	Redev. & droits des serv.périscolaires & enseignement	10 000 €			10 000 €
7083	Locations diverses	5 000 €			5 000 €
70841	Mise à disposition de personnel budgets annexes	620 000 €			620 000 €
70872	rembt frais par budgets annexes	0 €			0 €
70878	Ventes marchandises autres redevables	1 500 €	16 600 €		18 100 €
7088	Autres produits d'activités annexes	4 000 €			4 000 €
o42	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0 €	0 €	0 €
722	Immobilisations corporelles	0 €			0 €
73	Impôts & taxes	7 373 642 €	0 €	0 €	7 373 642 €
73111	Contributions directes	6 012 663 €			6 012 663 €
7333	Taxes funéraires	4 584 €			4 584 €
7338	Autres taxes				0 €
7343	taxes sur les pylones électriques	18 000 €			18 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	202 000 €			202 000 €
7362	Taxe de séjour	110 000 €			110 000 €
73681	Taxes/emplacements publicitaires	60 000 €			60 000 €
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	466 395 €			466 395 €
7388	autres taxes (terrains devenus constructibles)	500 000 €			500 000 €
74	Dotations & participations	2 226 363 €	-1 062 €	0 €	2 225 301 €
7411	Dotations forfaitaires (DGF)	844 733 €			844 733 €
74121	Dotation solidarité rurale	76 303 €	5 596 €		81 899 €
74124	dotation péréquation	64 125 €	-6 658 €		57 467 €
74718	Autres	53 000 €			53 000 €
7473	Subv. Département	12 000 €			12 000 €
74741	Subvention Commune (RAM)	6 500 €			6 500 €
7478	autres organismes	865 000 €			865 000 €
7482	Compensation perte taxe additionnelle aux droits de mutation				0 €

74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	5 606 €			5 606 €
74834	Compensation taxes foncières	20 073 €			20 073 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	129 023 €			129 023 €
7488	Autres attrib & particip.	150 000 €			150 000 €
75	Autres produits & gestion courante	120 935 €	0 €	0 €	120 935 €
752	Revenus des immeubles	113 735 €			113 735 €
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires	7 200 €			7 200 €
76	Produits financiers	10 €	0 €	0 €	10 €
762	revenus valeurs mob. Placement	0 €			0 €
764	revenus valeurs mob.placement	10 €	0 €		10 €
77	Produits exceptionnels	7 500 €	0 €	0 €	7 500 €
771	débit & pénalités reçus	0 €			0 €
775	produits de cessions d'immo	0 €			0 €
7788	Produits exceptionnels divers	7 500 €			7 500 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €	0 €	0 €
7811	Reprises sur amortissements				0 €
7876	Reprises sur prov. Dépréciations exceptionnelles				0 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	0 €
796	Transferts de charges	0 €			0 €
	Chapitres codifiés	0 €	531 100 €	0 €	531 100 €
oo2	Résultat de fonctionnement reporté Report résultat d'investissement (L 2311.6)		531 100 €		531 100 €
INVESTISSEMENT					
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €
	RECETTES	1 100 214 €	0 €	0 €	1 100 214 €
O24	ventes de terrains	1 100 214 €			1 100 214 €
					0 €
DEPENSES NON AFFECTEES					
	DEPENSES	1 732 645 €	217 025 €	10 000 €	1 949 670 €
OO1	solde d'exécution		43 483 €		43 483 €
10223	TLE		173 542 €		173 542 €

1641	capital des emprunts	1 315 000 €			1 315 000 €
1675	Dettes afférentes aux P.P.P.	304 645 €			304 645 €
16878	autres établissements	5 000 €			5 000 €
2031	Frais d'études	55 000 €		10 000€	55 000 €
2033	frais insertion				0 €
2111	Terrains nus	53 000 €			53 000 €
261	Participation SPLA				0 €
2313	immos en cours				0 €
275	Dépôts & cautionnements versés				0 €
	RECETTES	4 166 219 €	1 540 563 €	800 000€	5 706 782 €
001	Résultat d'investissement reporté				0 €
O21	autofinancement prévisionnel	778 877 €	523 538 €		1 302 415 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		217 025 €		217 025 €
10222	FCTVA	218 068 €			218 068 €
10223	TLE	156 503 €			156 503 €
1321	Etat & établ.nationaux				0 €
1328	autres (Agence de l'eau ripisyvle Mosson)	11 247 €			11 247 €
1343	PAE	15 000 €			15 000 €
1641	Emprunts en euros	2 600 000 €	800 000 €	800 000€	3 400 000 €
165	Dépôts & cautionnements reçus				0 €
192	plus-value cession immo				0 €
2118	Autres terrains				0 €
2802	Amorts frais urba	89 987 €			89 987 €
28031	amort frais études	18 937 €			18 937 €
28051	amort Concessions & droits similaires	34 327 €			34 327 €
28128	amort autres aménagements de terrains	5 394 €			5 394 €
281311	amort Hôtel de ville	8 052 €			8 052 €
281312	amort bâtiments scolaires	3 547 €			3 547 €
281316	amort travaux cimetièr	724 €			724 €
281318	amort.autres bat. Publics	6 482 €			6 482 €
28135	amort. Construct. & instal. Gén	365 €			365 €
28138	amort.autres construct.	275 €			275 €
28151	amort réseaux voirie	116 094 €			116 094 €
281578	Autres mat. Voirie				0 €
28158	autres mat. Techniques	3 866 €			3 866 €
28181	amort installations générales	4 079 €			4 079 €
28182	amort matériel de transport	47 €			47 €
28183	amort matériel de bureau				
28183	informatique	1 103 €			1 103 €
28184	amort mobilier	32 610 €			32 610 €

28188	amort autres immos	60 635 €			60 635 €
OP 61 - LES THERMES					
	DEPENSES	513 000 €	190 000 €	190 000 €	703 000 €
2031	Frais études	63 000 €			63 000 €
2111	Terrains nus	0 €		190 000 €	0 €
2313	VRD	430 000 €	190 000 €		620 000 €
238	Avances/cde immo corporelle	20 000 €			20 000 €
	RECETTES	114 000 €	0 €	0 €	114 000 €
1382	Subv; région (parc des Thermes)	15 000 €			15 000 €
1388	Subventions CAM (par des Thermes + abattage des arbres)	99 000 €			99 000 €
OP 108 - CIMETIERE					
	DEPENSES	1 400 €	0 €	0 €	1 400 €
21316	Equipements de cimetière	1 400 €			1 400 €
2318	Autres immos corporelles en cours				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €
OP 112 - VRD 2011					
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €
	RECETTES	89 996 €	0 €	0 €	89 996 €
1322	Région	78 749 €			78 749 €
1328	Autres	11 247 €			11 247 €
OP 116 - PPP ECLAIRAGE, FIBRE OPTIQUE, TELESURVEILLANCE					
	DEPENSES	30 000 €	-10 352 €	0 €	19 648 €
1675	Dettes METP et PPP	0 €			0 €
2031	Frais d'études	30 000 €	-12 352 €		17 648 €
21358	autres réseaux		2 000 €		2 000 €
	RECETTES	90 000 €	0 €	0 €	90 000 €
1385	Montpellier Agglomération	70 000 €			70 000 €
1388	Hérault Energie	20 000 €			20 000 €
OP 122 - TRAVAUX rue des HAUTS de FONTCAUDE					
	DEPENSES	67 820 €	0 €	0 €	67 820 €
2031	frais études	67 820 €			67 820 €
2128	Travaux VRD (tranche 1)	0 €			0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
		0 €			0 €
		0 €			0 €

2115	Terrains nus				0 €
-------------	--------------	--	--	--	-----

OP 123 - TRANSFERT DES STM

	DEPENSES	623 100 €	0 €	0 €	623 100 €
21318	Acquisition de bâtiments	440 000 €			440 000 €
2135	agencements & aménagements	183 100 €			183 100 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
		0 €			0 €
		0 €			0 €

OP 124 - MATERIEL 2013

	DEPENSES	0 €	11 000 €	28 300 €	11 000 €
2051	concessions & droits similaires	0 €	1 000 €	5 000 €	1 000 €
2128	agencements & aménagements		5 000 €	10 000 €	5 000 €
2184	mobilier	0 €	5 000 €	13 300 €	5 000 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
		0 €			0 €
		0 €			0 €

OP 125 - VOIRIE 2013

	DEPENSES	0 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
2318	autres immos en cours		300 000 €	300 000 €	300 000 €
2181	Installations générales, agencements				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1323	Département				0 €
					0 €

OP 126 - BATIMENT 2013

	DEPENSES	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
21318	agencements & aménagements		50 000 €	50 000 €	50 000 €
					0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1325	groupements de collectivités	0 €			0 €
					0 €

OP 127 - DEVELOPPEMENT DURABLE 2013

	DEPENSES	0 €	249 822 €	256 800 €	249 822 €
2031	Frais d'études				0 €
2318	Autres immos corporelles en cours		249 822 €	256 800 €	249 822 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
2115	Terrains nus				0 €
					0 €

OP 128 -AMENAGEMENT BERGERIE (Mialanes-Euroviaa)					
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
2031	Frais d'études				0 €
2318	Autres immos corporelles en cours				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
2115	Terrains nus				0 €
OP 129 - GROUPE SCOLAIRE de FONTCAUDE -REHABILITATION					
	DEPENSES	551 000 €	-271 000 €	80 000 €	280 000 €
2031	Frais d'études	55 000 €	-21 000 €		34 000 €
2313	constructions	496 000 €	-250 000 €	80 000 €	246 000 €
2318	Autres immos corporelles en cours				0 €
	RECETTES	244 528 €	-244 528 €	0 €	0 €
1381	Etat	244 528 €	-244 528 €		0 €
					0 €
OP 130- GROUPE SCOLAIRE des GARRIGUES -REHABILITATION					
	DEPENSES	100 000 €	-70 300 €	0 €	29 700 €
2031	Frais d'études	0 €			0 €
2318	Autres immos corporelles en cours	100 000 €	-70 300 €		29 700 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1325	groupements de collectivités	0 €			0 €
					0 €
OP 131 - SALLE des FETES					
	DEPENSES	55 000 €	0 €	15 000 €	55 000 €
2031	Frais d'études	55 000 €			55 000 €
2313	constructions			15 000 €	0 €
2318	Projets non repris				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
2115	Terrains nus				0 €
					0 €
OP 132 - ZAC des CONSTELLATION (ex CAUNELLE)					
	DEPENSES	483 160 €	466 840 €	500 000 €	950 000 €
2031	Frais d'études	83 160 €	-83 160 €		0 €
21328	autres bâtiments publics		520 000 €		520 000 €
2135	Installations générales, agencements		10 000 €		10 000 €
2188	autres immos corporelles	400 000 €	20 000 €	500 000 €	420 000 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
2115	Terrains nus				0 €
					0 €

OP 133 - MATERIEL 2014					
	DEPENSES	137 743 €	0 €	0 €	137 743 €
2051	concessions & droits similaires	21 948 €			21 948 €
2181	Installations générales, agencements	5 100 €			5 100 €
2184	Mobilier	61 400 €			61 400 €
2188	autres immos corp en cours	49 295 €			49 295 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
2115	Terrains nus				0 € 0 €
OP 134- VRD 2014					
	DEPENSES	478 900 €	163 000 €	0 €	641 900 €
2318	Autres immos corporelles en cours	478 900 €	163 000 €		0 € 641 900 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1325	groupements de collectivités	0 €			0 € 0 €
OP 135- BATIMENTS 2014					
	DEPENSES	325 500 €	-25 000 €	0 €	300 500 €
2031					0 €
2318	Autres immos corp, en cours	325 500 €	-25 000 €		300 500 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €
OP 136 -DVPT DURABLE 2014					
	DEPENSES	645 700 €	25 000 €	0 €	670 700 €
2318	Autres immos corporelles en cours	645 700 €	25 000 €		0 € 670 700 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €
OP 137 - 3ième ECOLE					
	DEPENSES	59 989 €	0 €	0 €	59 989 €
2031	études	59 989 €			59 989 € 0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €

RECAPITULATIF				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 389 950 €	546 638 €	- €	11 936 588 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 389 950 €	546 638 €	- €	11 936 588 €
SOLDE	0 €	0 €	0 €	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 804 957 €	1 296 035 €	1 430 100 €	7 100 992 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 804 957 €	1 296 035 €	800 000 €	7 100 992 €
SOLDE	0 €	0 €	-630 100 €	0 €
SOLDE GLOBAL	0	0	-630 100 €	0

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Grépinet :

- à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention)
- à la majorité (six contre).

XV - COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : M. GREPINET

Il est rappelé au Conseil municipal qu'à la suite des dernières élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le Maire ou le conseiller municipal délégué qui en assure la présidence, est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Ces 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

<u>Titulaires :</u>		
Belhassen	Serge	Place de Bussy – 34990 Juvignac
Boulet	Serge	30, rue Pierre Richet – Belleval – 34570 Murviel les Montpellier
Cambon	Incarnation	14, rue du martinet – 34990 Juvignac
Castell	Alain	36, rue des jardins du Perret – 34990 Juvignac
Gravier	Eugène	14, rue Georges Brassens – 34990 Juvignac
Grépinet	Alain	22, rue des Aramons – 34990 Juvignac
Jullien	Karine	31 rue Saturne – 34990 Juvignac
Kotras	Sophie	30, rue des Aravis – 34990 Juvignac
Moncheny	Michel	33, rue Chemin de la Plaine – 34990 Juvignac
Moulaoui	Brigitte	14, rue du carignan – 34990 Juvignac
Pasdelou	Marie	15, rue des Cinsaults – 34990 Juvignac
Prioux	Stéphane	9, rue des Bergeronnettes – 34990 Juvignac

Robert	Gabrielle	1, place Emmanuel Chabrier – 34990 Juvignac
Roques	Michel	33, rue des Oliviers – 34990 Juvignac
Sune	Gérard	2, rue de la fontaine – 34990 Juvignac
Tual	Daniel	32, rue de la Colline du couchant – 34990 Juvignac

Suppléants :

Bousquel	Jacques	101, route de Lavérune – 34990 Juvignac
Braemer	Luc	14, rue Mozart – 34990 Juvignac
de Chambrun	Jacques	25, avenue les Hameaux du Golf – 34990 Juvignac
Larguier	Jérôme	21, rue des Jardins du Perret – 34990 Juvignac
Lopez	Alexandre	13, rue du Castrum – 34990 Juvignac
Machery	Marie	86, rue des Santons – 34990 Juvignac
Merlet	Hélène	62, rue du Castrum – 34990 Juvignac
Michel	Béatrice	17, Rue de la Circulade – 34990 Juvignac
Mouries	Marie-Christine	12, rue de la Cerisaie – 34990 Juvignac
Olivari	Marine	9, rue du Chasselas – 34990 Juvignac
Prié	Véronique	24, Av. du Carignan – 34990 Juvignac
Rapp	Maurice	13, le clos des chardonnerets – 34990 Juvignac
Raymond	Michel	9, rue de la garenne – 34000 Montpellier
Roesch	Laurent	36 Rue de la Circulade – 34990 Juvignac
Thaly-Bardol	Audrey	42, rue de la circulade – 34990 Juvignac
Vigneron	Emmanuelle	19, rue des veneurs – 34990 Juvignac

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Grépinet à l'unanimité des suffrages.

XVI - INTEGRATION DES VOIES, RESEAUX, ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS DU LOTISSEMENT LE MARTINET

Rapporteur : M. BRAEMER

Le Conseil municipal est informé que les représentants de l'ASL FONDESPIERRE ont sollicité la ville pour envisager une intégration dans le Domaine public communal de la voirie, des réseaux, des espaces verts et de certains équipements de leurs copropriétés.

Il est rappelé que la Commune avait en juin 2013 émis un avis de principe à la reprise de la voirie, des réseaux, des espaces verts et de certains équipements du lotissement.

Il semble aujourd'hui que toutes les conditions soient remplies pour engager la procédure d'intégration dans le Domaine Privé de la Commune.

En effet, lors de son assemblée générale annuelle, tenue le 4 avril 2014, l'ASL FONDESPIERRE a décidé à l'unanimité de transférer son patrimoine à la ville de Juvignac.

Le 14 mars 2014, l'Agglomération de Montpellier validait le transfert des espaces communs du lotissement dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'intégration des espaces communs du lotissement dans le domaine privé de la ville, dans un premier temps, ainsi

qu'à la signature de tout acte et tout document se rapportant à cette affaire, puis de décider de l'ouverture de l'enquête publique réglementaire pour l'intégration au domaine public communal.

M. Goepfert ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Braemer à l'unanimité des suffrages.

XVII - CESSIION DE PARCELLE BC 28

Rapporteur : M. BRAEMER

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que par délibération en date du 21/05/2012, la Commune avait déclassé une partie du chemin du Mas de Biard pour une contenance de 1251m² d'une parcelle cadastrée BC n°28 et que le 9 décembre 2013, la ville avait délibéré pour autoriser cette cession à M. SCHMITT propriétaire du Mas de Biard.

Un oubli dans la délibération du Conseil municipal empêche la signature de l'acte.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- céder à M. SCHMITT la parcelle BC n°28 pour 1251m² ;
- conclure cette cession au prix de 625,00€;
- dire que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Braemer à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

XVIII - CESSIION TERRAIN BM 24

Rapporteur : M. BRAEMER

Par délibération du Conseil municipal du 17 février 2014, la commune a décidé de céder à l'association SESAME Autisme Languedoc la parcelle cadastrée BM 24 qui fait partie du domaine privé de la commune.

Cette acquisition leur permettra :

- De maintenir cette structure sur la Commune
- De limiter les coûts d'une nouvelle construction
- De renforcer sa présence sur le territoire

Cette partie de terrain ne présente pas un intérêt majeur pour la commune.

Un oubli dans la délibération du Conseil municipal empêche la signature de l'acte.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- céder à l'association SESAME Autisme Languedoc, un terrain d'une superficie de 254 m² environ, correspondant à la parcelle cadastrée BM 24
- conclure cette cession au prix de 40 600 €(estimation des domaines)
- dire que tous les frais afférents à ces cessions seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte, et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Braemer à l'unanimité des suffrages.



XIX - CESSION DE TERRAIN CE 92

Rapporteur : M. BRAEMER

Par délibération du 17 juin 2013, la commune a décidé de céder à M. Gérard ANGAMMARE la parcelle cadastrée CE 92 qui fait partie du domaine privé de la commune.
Cette acquisition ayant pour but d'améliorer leur confort.

Cette partie de terrain ne présente pas un intérêt majeur pour la commune.
Un oubli dans la délibération empêche la signature de l'acte.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- céder à M. Gérard ANGAMMARE, un terrain d'une superficie de 353 m² environ, correspondant à la parcelle cadastrée CE 92
- conclure cette cession au prix de 5 000 €(estimation des domaines)
- dire que tous les frais afférents à ces cessions seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Braemer à l'unanimité des suffrages.

XX - COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES

Rapporteur : M. BRAEMER

Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil municipal élit ses membres au sein de la Commission communale d'Appel d'Offres. Il convient aujourd'hui sur les recommandations de la Préfecture de procéder à une élection de liste unique afin de garantir la représentation au sein de la Commission d'Appel d'Offres de l'ensemble des groupes politiques constituant le Conseil municipal.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal :

- D'annuler sa délibération n°14.04.17.08 du 17 avril 2014
- De procéder à l'élection des membres de la Commission communale d'Appel d'Offres, conformément à l'article 22 du Code des marchés publics
- De dire que cette commission revêtira un caractère permanent

Les trois listes suivantes :

- « Vivre autrement Juvignac » avec Jean-Luc Savy,
- « Juvignac Atout Cœur » avec Arnaud Julien,
- « Juvignac Bleu Marine » avec Stéphane Goepfert

proposent au Conseil municipal une liste unique composée de cinq titulaires et cinq suppléants :

Titulaires : MM Braemer, Grépinet, Mme Cambon, MM Allouche, Goepfert

Suppléants : MM Gravier, Bousquel, Lopez, Mme Laborde, M. Pineton de Chambrun

MM Braemer, Grépinet, Mme Cambon, MM Allouche, Goepfert ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), membres titulaires de la Commission permanente d'Appel d'Offres.



MM Gravier, Bousquel, Lopez, Mme Laborde, M. Pineton de Chambrun ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), membres suppléants de la Commission permanente d'Appel d'Offres.

XXI - GUIDE INTERNE DE PROCEDURES MARCHES PUBLICS

Rapporteur : M. BRAEMER

Définition des Marchés Publics (Code des Marchés Publics annexé au décret n°2011-1000 du 25 août 2011) :

Article 1-I :

« *Les marchés publics sont les contrats conclus à titre onéreux avec des opérateurs économiques publics ou privés par les pouvoirs adjudicateurs définis à l'article 2, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services* ».

Le Pouvoir Adjudicateur est chargé de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution et de signer les marchés conformément à la réglementation en vigueur.

Aussi, pour accompagner la signature de M. le Maire le 13 mai dernier de la Charte ANTICOR qui lutte contre la corruption et engage les élus dans le sens de la transparence de tous les actes de la gestion municipale en y incluant la participation des élus d'opposition et de mise en concurrence, respectueuses des principes définis par le code des Marchés Publics et la Charte, à savoir :

Les procédures internes pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)

DE 300 € à 15 000 € HT - (Aucun contrat n'est obligatoire.)

A partir de 300 € Monsieur le Maire exige un minimum de 3 devis établis auprès des fournisseurs afin de respecter au mieux les principes de la commande publique.

De 15 000 € à 90 000 € HT

Dans cette tranche :

- publicité par voie dématérialisée (site internet de la ville + site acheteur).
- Contractualisé avec acte d'engagement ou contrat

De 90 000 € à 207 000 € HT

La procédure est la même que pour la tranche d'achats précédente, avec une publicité au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales est obligatoire

+ DCE en ligne sur le site acheteur

De 207 000 € à 5 186 000 € HT uniquement pour les marchés de travaux

Dans cette tranche d'achat cependant, la Commission d'Appel d'Offres aura vocation à émettre un avis, elle siègera en Commission Consultative des Marchés.

Le Conseil municipal valide in fine le choix du prestataire retenu lorsque le montant des travaux atteint 500 000€ HT.

Les procédures internes pour les procédures formalisées : aucune procédure interne ne se substitue aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Pour les appels d'offres, les prescriptions du Code des Marchés Publics doivent être respectées. Ils concernent les seuils supérieurs à :



- 207 000 €H.T. pour les marchés de fournitures et de services ; maîtrise d'œuvre
- 5 186 000 H.T. pour les marchés de travaux

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages, les modalités définies dans le guide interne.

XXII - PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE JUVIGNAC

Rapporteur : M. BRAEMER

- Prescription de la révision générale du Plan local d'urbanisme
- Ouverture de la concertation avec le public et définition de ses modalités.
- Articles L.123-6 et suivants, R 123-15 et suivants, L.300-2 et L 121-7 du Code de l'urbanisme et articles L 1614-1 et L 1614-3 du CGCT

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le territoire de la commune est couvert par le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 11 juillet 2012.

Après deux ans de mise en œuvre du PLU, des adaptations du document apparaissent nécessaires pour prendre en compte l'évolution des projets de la commune et de la communauté d'agglomération.

Pour lancer la procédure, le conseil municipal doit définir les objectifs poursuivis par la commune pour la révision générale du PLU et les modalités de la concertation avec le public et toutes les personnes intéressées.

1 – Les objectifs poursuivis

Partant du constat que la population de JUVIGNAC a doublé de 2006 à 2013 et que la commune manque d'équipements structurants, il apparaît nécessaire de dresser un état des lieux de l'urbanisation existante et de remettre à plats les orientations stratégiques.

Par ailleurs, la révision générale du PLU sera l'occasion d'adapter le document aux évolutions législatives en la matière.

La Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » et la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové « ALUR » ont modifié le contenu obligatoire des PLU.

La loi «Grenelle II » prévoit notamment que les PLU incluront les objectifs environnementaux prévus par l'article L.121-1 du code de l'urbanisme et notamment des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La Loi ALUR prévoit notamment que le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Selon les nouvelles dispositions issues de cette loi, le rapport de présentation doit analyser la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

Le rapport de présentation doit également exposer les dispositions qui favorisent la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.



En l'état de l'application du PLU approuvé le 11 juillet 2012, il apparaît utile de répertorier les besoins en matière, notamment, d'équilibre social de l'habitat, d'équipements, de commerce de transports et de services.

Il faut pouvoir s'appuyer sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement et de biodiversité.

Le conseil municipal, dans le respect des principes posés par l'article L.121-1 du code de l'urbanisme, poursuit en outre, dans le cadre de la révision générale du PLU, les objectifs suivants :

- Créer des équipements structurants et favorisant une centralité par quartier,
- Prévoir un maillage inter quartier et notamment des voies de liaison douces (pistes vertes)
- Assurer la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers,
- Répondre aux besoins en logements sociaux et favoriser des programmes permettant le logement sur la commune des personnes qui y travaillent et les jeunes primo accédant,
- Favoriser les projets conformes à l'évolution de la réglementation en matière de protection de l'environnement et de développement des communications électroniques (bâtiments à basse consommation énergétique, bâtiments facilitant le câblage),
- Valoriser et développer les espaces économiques, notamment prévoir les possibilités d'extension de la zone artisanale dans l'actuelle zone 1AU2 (création d'une pépinière d'entreprise)
- Réfléchir à la création de réseaux d'infrastructures et de superstructure dans le secteur de la rue des Pattes et du Labournas actuellement classé en zone UD3b, en l'état de l'insuffisance des réseaux, des voiries pour permettre une densification,
- Permettre le développement touristique de la commune,
- Prévoir un emplacement réservé pour la création d'une place publique sur les parcelles cadastrées Section BN 572, 615, 616 sur les Allées de l'Europe (zone UA1),
- Fixer des règles strictes de gabarit (hauteur, emprise, reculs...) permettant de protéger la qualité architecturale et paysagère du secteur Pompidou actuellement classé en zone UD1 et favoriser sa densification.
- Prévoir un emplacement réservé sur les parcelles BM 25, 26, 27 et BO 17 pour la réalisation d'aménagement d'une entrée de ville et la constitution de réserves foncières pour des équipements publics tels que maison des associations, accueil de la petite enfance...
- Valoriser et développer le secteur de la Bergerie classé actuellement en zone UA2b notamment avec l'accueil d'équipements de santé, médicaux et paramédicaux, tertiaires et de services
- Permettre une véritable réflexion sur la qualité des déplacements, leurs sécurisations à l'échelle de la ville, des quartiers mais aussi en lien avec les communes limitrophes.
- Inscrire le développement de la ville dans un processus collaboratif avec les habitants, les associations, les porteurs de projets

2 – Les modalités de la concertation

Dans le but d'offrir les meilleures garanties de transparence et de participation du public à la procédure de mise en révision du document local d'urbanisme, Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'ouvrir à compter de la présente délibération, une très large concertation avec toutes les personnes intéressées, notamment les habitants, les associations locales, les représentants des différentes professions et de toutes les catégories sociales.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les modalités suivantes relatives à cette phase préalable de concertation :

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation dès l'approbation de la présente délibération sur le site Internet de la commune et dans la rubrique des annonces légales du journal le Midi-Libre et affichage en mairie.



- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public.
- Mise à disposition en mairie d'un dossier des études en cours, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études, jusqu'à ce que le conseil municipal tire le bilan de la concertation et approuve le dossier définitif du projet.
- Organisation d'une exposition publique
 - Organisation de plusieurs réunions publiques et contradictoires sur le projet avant qu'il ne soit arrêté.

A l'issue de cette phase préalable de concertation, Monsieur le Maire précise qu'il en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera pour arrêter le dossier définitif du projet et le mettre à la disposition du public en mairie.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-1 et suivants, L 300-2 et suivants et R 123-1 et suivants ;
 Vu l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2001 et la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003, ainsi que leurs décrets d'application ;
 Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (ENE) issue du « Grenelle II »
 Vu la loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne
 Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové « ALUR »
 Vu le SCOT de MONTPELLIER Agglomération
 Vu la délibération du conseil municipal en date 11 juillet 2012 portant approbation du PLU ;

Considérant la volonté permanente de la commune d'adapter le PLU en fonction de l'évolution des besoins de la population et des contraintes règlementaires ;

Décide :

Article 1 :

De prescrire la révision générale du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme.

Article 2 :

D'approuver les objectifs ci-dessus exposés.

Article 3 :

D'approuver les modalités de la concertation telles que décrites ci-dessus et d'organiser la concertation prévue à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme.

Article 4 :

Dit qu'à l'issue de la phase préalable de concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal qui en délibérera.

Article 5 :



Dit que la compensation visée à l'article L 121-7 du Code de l'urbanisme et aux articles L 1614-1 et L 1614-3 du CGCT sera demandée au représentant de l'Etat conformément aux dispositions législatives précitées.

Article 6 :

Rappelle qu'en application de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme « *A compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 111-8, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.* »

Article 7 :

Dit que la présente délibération sera, conformément aux articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'urbanisme, notifiée en lettre RAR par Monsieur le Maire à :

- M. le Préfet
- M. le Président du conseil régional
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Président de la CCI
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- M. le Président de la Chambre des Métiers
- M. le Président du Centre National de la propriété forestière;
- M. le Président de l'INAO
- M. le Président de l'autorité compétente en matière de transports urbains
- M. le Président de l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat
- M. le Président de l'EPCI en charge du SCOT applicable sur le territoire de la commune
- M. le Maire de Montpellier
- M. le Maire de Grabels
- M. le Maire de Saint Georges d'Orques
- M. le Maire de Laverune
- M. le Président de la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles.

Article 8 :

Dit que la présente délibération sera :

- Transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité.
- Affichée un mois en mairie (avec certificat d'affichage de Monsieur le Maire).
- Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- Publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du CGCT.

Chacune des formalités de publicité ci-dessus mentionnera que le dossier de concertation peut être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Fait et délibéré les jours, mois et an sus-dits.
Pour extrait certifié conforme.**

Monsieur le Maire
(DATE-CACHET-SIGNATURE)



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
(Date-cachet-signature)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Braemer à l'unanimité des suffrages.

XXIII - CESSION TERRAIN BS 138

Rapporteur : M. BRAEMER

Par délibération du Conseil municipal du 17 janvier 2005, la commune avait décidé de céder à titre gratuit la parcelle BS 138 qui fait partie du domaine privé de la commune au profit de M. SINIC, propriétaire de la parcelle BS 122 du PVR le Berger en compensation des emprises nécessaires à la réalisation de la voirie.

Le 8 décembre 2005, la parcelle BS 122 a été cédée à M. TEYSSIER par M. SINIC. La BS 122 a fait l'objet depuis d'une division pour créer les parcelles BS 148 et BS 149.

L'étude notariale n'est pas en mesure de finaliser l'acte et invite la Commune à autoriser la cession de la parcelle BS 138 au nouveau propriétaire.

Cette partie de terrain ne présente pas un intérêt majeur pour la commune.

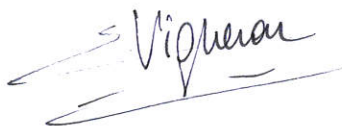
Il est proposé au Conseil municipal de :

- céder à M. Teyssier, un terrain d'une superficie de 69 m² environ, correspondant à la parcelle cadastrée BS 138
- conclure cette cession à titre gratuit
- dire que tous les frais afférents à ces cessions seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte, et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Braemer à l'unanimité des suffrages.

M. le Maire lève la séance à 20h15.

La Secrétaire de Séance



Emmanuelle VIGNERON



Le Maire



Jean-Luc SAVY